



RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00292

Numéro SIREN : 751 131 640

Nom ou dénomination : A.GEO Géomètres Experts S.A.S.

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2014 sous le numéro de dépôt A2014/004364

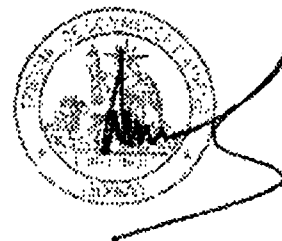
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS



282206

Dénomination : A.GEO Géomètres Experts S.A.S.
Adresse : 3 rue Sellier 80500 Montdidier -FRANCE-
n° de gestion : 2012B00292
n° d'identification : 751 131 640
n° de dépôt : A2014/004364
Date du dépôt : 08/12/2014

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 27/11/2014



282206

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
AMIENS

ABPM
Allée de la Pépinière
Les Tulipiers
80044 AMIENS CEDEX 1

Nos références : n° de dépôt : **A2014/004364**
n° de gestion : **2012B00292**
n° SIREN : **751 131 640 RCS Amiens**

CERTIFICAT DE DEPOT D'ACTES

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 08/12/2014 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société de :

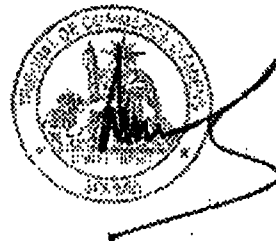
A.GEO Géomètres Experts S.A.S. - Société par actions simplifiée
3 rue Sellier 80500 Montdidier -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
Procès-verbal d'assemblée générale du 27/11/2014 (1 exemplaire)

Concernant les évènements RCS suivants :
Modification relative aux dirigeants d'une société

Fait à Amiens, le 08/12/2014

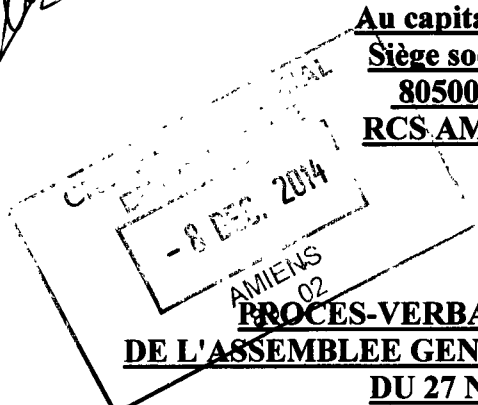
Le Greffier



N° 71470
[Signature]

[Signature]

A.GEO Géomètres Experts S.A.S.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 188 000 Euros
Siège social : 3 Rue Sellier
80500 MONTDIDIER
RCS AMIENS 751 131 640



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze,

Le 27 novembre,

A 10 heures 30,

Les associés de la société "A.GEO Géomètres Experts S.A.S.", Société par Actions Simplifiée au capital de 188 000 Euros divisé en 1 880 actions de 100 Euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation adressée le 10 novembre 2014 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie THEO, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Alan BENZI, associé, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Pierre DAMEZ est désigné comme secrétaire.

La société "SAS Pierre GIROUX et Associés", Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, représentée par Monsieur ...*Pierre*... *GIROUX*..., par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception en date du 10 novembre 2014, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1 880 actions sur les 1 880 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2014,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2014 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 362 Euros et qui, compte tenu du résultat fiscal bénéficiaire, ont donné lieu à une imposition selon les taux actuellement en vigueur.

Cette résolution ...*est adoptée à l'unanimité.*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 70 967 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	70 967 Euros
------------------------	--------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 120 028 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution ...*est adoptée à l'unanimité.*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention qui y est mentionnée.

Cette résolution ...*est adoptée à l'unanimité.*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour, pour une durée de 5 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019 :

Monsieur Alan BENZI
Né à AMIENS (Somme) 9 mars 1981
De nationalité française
Demeurant 16 Chaussée Brunehaut – 80360 FINS

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Alan BENZI disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura, également, comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution *est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur Alan BENZI accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution *est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Mme Nathalie THEO

Le scrutateur
M. Alan BENZI
"Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général"

Le secrétaire
M. Pierre DAMEZ